



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Loire
Mairie
Saint Pal de Chalencon



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le Samedi 2 Juillet à 9 heures 30 sur convocation en date du 24 juin 2022.

Sont présents : Pierre BRUN, Frédéric CALET, Marc CHAMBAS, Anaïs DELCROIX, Gérard LAVAL, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Philippe PETIT, Raymond POTY, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT.

Absents : Chantal ARABEYRE, absente a donné pouvoir à Philippe PETIT, Elisabeth GARBIL, absente a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE, Odile JAFFRE, absente a donné pouvoir à Raphaël VARAGNAT, Vahiné DUPIN, absente a donné pouvoir à Pierre BRUN.

Votants : 15

Raphaël VARAGNAT est pris comme secrétaire de séance.

Marché attributif accord cadre fourniture de carburants : 3 entreprises (Granjon Combustibles, Dyneff et Vincent) ont répondu à l'appel d'offre et les 3 ont été retenues pour une demande de devis à chaque livraison suite à la commission des appels d'offres qui s'est réunie le samedi 25 juin. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle Ecole Notre Dame de Lorette : les enfants ont participé à une représentation de l'Ecole de Cirque. Le coût du transport est de 270 € pour laquelle il est demandé une subvention. Il est décidé d'approuver cette subvention de 270 € au profit de l'Ecole Notre Dame de Lorette. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative N°2 concernant le budget de la Station essence. Suite à un double mandatement, il convient de prévoir un crédit de 100 € au compte 673 et d'ajouter la même somme au compte 707. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération bien de section A 535 Coutanson Bernard : le vote a eu lieu le 25 juin 2022. Le résultat du vote est de 13 voix pour et 6 voix contre. Les acquéreurs sont donc Monsieur Coutanson Bernard et Madame Vray Isabelle. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération bien de section A 573 Coutanson Bernard : le vote a eu lieu le 25 juin 2022. Le résultat du vote est de 11 voix pour et 8 voix contre. Les acquéreurs sont donc Monsieur Coutanson Bernard et Madame Vray Isabelle. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération bien de section A 321 Chapuis Sarah : le vote a eu lieu le 25 juin 2022. Le résultat du vote est de 15 voix pour et 4 voix contre. L'acquéreur est donc Madame Chapuis Sarah. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération bien de section A 441 Chapuis Sarah : le vote a eu lieu le 25 juin 2022. Le résultat du vote est de 29 voix pour et 9 voix contre. L'acquéreur est donc Madame Chapuis Sarah. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant l'emploi d'un agent non permanent par rapport au projet de la médiathèque pour une durée de 17,50 heures par semaine, pour une durée d'un an. L'emploi de cette personne est subventionné par la DRAC et par la médiathèque départementale. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour la création d'un poste agent de maîtrise (promotion) : cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Il est ajouté à l'unanimité la délibération suivante : une subvention exceptionnelle de 800 € est attribuée à au Festival de la Chaise Dieu. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Annulation d'une délibération précédemment prise concernant le prix de vente des biens communaux et biens de section et confirmation de délibérations contradictoires prise postérieurement : aucune délibération n'a été trouvée à ce sujet. La recherche se poursuit. Ce point est ajourné et sera mis le cas échéant à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Une réunion publique est organisée au sujet de l'aménagement des places le jeudi 7 juillet à 18 heures.

Création d'une boulangerie : il y a un projet de création d'une boulangerie sur un terrain aux abords de Saint-Pal, en maintenant un dépôt de pain dans le centre bourg.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : la commission a été désignée ; elle va se réunir prochainement.

La personne qui devait faire le surveillant de baignade ne pourra finalement pas venir.

Une commission pour le choix du mobilier urbain est créée : Gérard LAVAL, Denise MAISONNEUVE, Philippe PETIT, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT.

Syndicat d'électrification : le projet est de baisser l'intensité de l'électricité plutôt que d'éteindre la lumière pendant la nuit, ce qui permet une économie de 40% à 60%. Certaines lampes sont à changer. Le retour sur investissement se fait sur 5 ans. Recenser les points lumineux dans les hameaux et ceux qui sont à ajouter.

Le Conseil Municipal est levé à 11 heures 20.